

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

TEH

86 AV ROGER SALENGRO
BP 21

51430 Tiqueux

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/02/2026	F01260200357	412066	F01260200357	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	1.25	M3	124.50	155.63	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.25	UN	1.50	1.88	20 %
506	TAXE CARBONE	1.25	UN	1.50	1.88	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.25	UN	2.50	3.13	20 %
552	REP	1.25	UN	1.68	2.10	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/04/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 164.62 €

Total TVA : 32.94 €

Total TTC : 197.56 €

RESTE A PAYER : 197.56 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260200357	F01260200357	27/02/2026	412066	TEH

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
04/02/2026	004417346	412066	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	1	M3
04/02/2026	004417346	412066	552	REP	1	UN
18/02/2026	004417603	412066	PJMORXX300	MORTIER NORMAL CEM2 300	0.25	M3
18/02/2026	004417603	412066	552	REP	0.25	UN